

SSIAP 3 : Remise à niveau pour Chef de Service de Sécurité Incendie

Durée : 35.00 heures (5.00 jours)

Public concerné

- Chef de Service de Sécurité Incendie SSIAP 3 ne pouvant justifier du prérequis pour accéder au recyclage

Pré-requis

- Être titulaire du SSIAP 3 sans avoir travaillé dans la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois ou être titulaire de la qualification ERP/IGH 3 et non recyclé
- PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité

Nombre de participants et lieu de la formation

De 4 à 12 maximum - Dans nos locaux à Voisins-Le-Bretonneux en **Formation présentielle**

Objectifs pédagogiques

- Exercer la fonction de SSIAP 3 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques

Contenu de la formation

- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – 03H00
 - Les obligations en matière d’affichage Élaboration des cahiers des consignes et du permis de feu (GN13) Suivi et planification des contrôles réglementaires Gestion et conservation de l’ensemble des documents propres à sa mission (registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA,
 - Élaboration de consignes Rédaction d’un plan de prévention
- COMMISSIONS DE SECURITE – 03H00
 - Composition des commissions de sécurité Rôle des commissions de sécurité Missions des commissions de sécurité Documents à transmettre (notice de sécurité, ...) ou à tenir à disposition (registre de sécurité)
 - Règlement de sécurité dans les ERP (dispositions générales, dispositions particulières et spéciales) Règlement de sécurité dans les IGH Décret n° 95-260 du 08 Mars 1995 modifié et circulaire du 22 Juin 1995
- REGLEMENTATION – 07H00
 - Règlement de sécurité dans les ERP (dispositions générales, dispositions particulières et spéciales) Règlement de sécurité dans les IGH Rappel des textes sur les moyens de secours Rappel sur le code du travail Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP Connaissance de l’arrêté du 02 Mai 2005 modifié
- NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL – 02H00
 - La délégation de pouvoir et la délégation de signature La responsabilité civile et responsabilité pénale Le délit de mise en danger de la vie d’autrui
- FONCTION MAINTENANCE – 02H00
 - Contextes d’obligations réglementaires Aspects juridiques : - Les contrats avec obligation de moyens - Les contrats avec obligation de résultat Différents types de contrats : - Le contrat de types « prédictifs » - Le contrat de types « préventifs » - Le contrat de types « correctifs » ou « curatifs » Normalisation
- ETUDE DE CAS – 03H00
 - Rappel de la méthode Lecture de plan
 - Rédaction d’une notice technique de sécurité Correction de l’exercice
- L’ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES – 02H00

- Les dispositions réglementaires Les commissions accessibilité Les exigences réglementaires générales Les exigences dimensionnelles et qualitatives Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) Visite, réception par commission d'accessibilité
- ANALYSE DES RISQUES – 05H00
 - Évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens) Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel) Le plan de prévention (rappel) Évaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)
 - Étude d'un cas pratique
- MOYENS DE SECOURS – 02H00
 - Moyens d'extinction incendie, entretien et vérifications Moyens d'alerte des secours Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours Connaître et savoir exploiter un SSI
- ORGANISATION D'UN SERVICE DE SECURITE INCENDIE – 06H00
 - Organisation du service : - Service intégré, externalisé, mixte - Notions de personnels prestataires, de personnels intérimaires - Notions de délit de marchandage Recrutement : élaboration d'une fiche de poste : - Le profil professionnel - Les qualités humaines nécessaires - Le niveau des connaissances professionnelles indispensables requises Missions : - Conformément à l'article MS 46 et au présent arrêté - Conformément à l'article GH 62 Equipements : - Les moyens de communication, les horodateurs - Les équipements individuels (lampe torche, carnet, stylos, EPI) - Le matériel informatique - La tenue vestimentaire - Le matériel de secours à victimes et d'assistance à personnes, ... Organiser les rondes : - La ronde d'ouverture et de fermeture - Les rondes à horaires fixes, aléatoires - Les rondes horodatées et à itinéraire programmé Documents du service : - Le règlement intérieur de l'entreprise et du poste de sécurité - Les documents de fonctionnement - Les tableaux et plannings - La main courante - Le recueil des procédures, des consignes

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Formateur expert en sécurité incendie, qualifié et suivi selon notre processus qualité (Qualiopi)

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- Mise à disposition de document et Quiz en ligne

Documents délivrés suite à l'évaluation des acquis

La présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées à la remise à niveau.

Si réussite à l'examen, délivrance du **Test QCM - Attestation de remise à niveau**

Dernière mise à jour du document : 11 juin 2025